

CR CTSD Repli 4 juillet 2022

UN CTSD DE REPLI POUR UN VOTE **CONTRE** LE TAUX VARIABLE DE LA PART MODULABLE REP+

Suite au CTSD du 27 juin dernier, l'instance s'est une nouvelle fois réunie sur la question de la part modulable de l'indemnité REP+. Ont été abordés différents points concernant le 1^{er} degré ainsi que les questions diverses de la FSU sur le 2nd degré qui n'avaient pas été étudiées en 1^{ère} séance.

L'ensemble des organisations syndicales s'est unanimement opposé à la répartition des écoles puis des établissements REP+ sur les 3 taux de part modulable de l'indemnité proposée par l'Inspection Académique.

La FSU s'est fortement opposée à cette mise en concurrence des établissements, à cette fragilisation des équipes et au caractère purement injuste des critères retenus par l'IA. Le DASEN s'est personnellement engagé à faire remonter le risque de tension entre collègues d'un même établissement sur la question de l'investissement de chacun dans les missions non obligatoires que sont les vacances apprenantes et le dispositif devoirs faits.

Concernant <u>le 1^{er} degré</u>, le refus de certaines écoles de prendre part au dispositif d'évaluation à venir a été entendu par le DASEN. Ce dernier a répondu que les écoles volontaires feraient partie de la première vague d'évaluations, mais que sur 5 ans, toutes les écoles seraient toutes évaluées.

Il a été question de la suppression de 7 postes d'AED dans le 1^{er} degré à la rentrée. L'administration a fait le choix de suppressions dans les écoles REP+ ayant un directeur déchargé à 100%. La FSU et les organisations syndicales se sont opposées à la suppression annoncée des AED en primaire qui faisaient de notre académie une exception nationale.

Concernant <u>le 2nd degré</u>, environ **400 heures restent en réserve** au rectorat qui, seul, gère la répartition. Ont été privilégiés le H/E proche de 1 et les IPS pour la dotation de quelques établissements (environ 20). Le DASEN propose pour l'an prochain de ne pas cibler autant d'établissements dotés, mais de se limiter à quelques établissements en difficulté avec des enveloppes horaires plus importantes.

La FSU est intervenue soulignant que, dans certains établissements, une enveloppe de 5/6 heures permet parfois de fonctionner plus sereinement dans la situation contrainte de nos établissements de taille moyenne qui ponctionnent les enseignements complémentaires sur la marge et sont coincés pour des dédoublements. Cette petite enveloppe horaire peut d'ailleurs souvent permettre de limiter les compléments de services. La FSU a rappelé que la dotation à la structure est extrêmement injuste pour notre académie qui possède beaucoup de collèges de taille moyenne.

Lors de ce CTSD, il a également été annoncé par le DASEN la **fermeture programmée du** collège de Saint Amand Roche Savine pour la rentrée 2023. En septembre, seule la classe

de 4èmes/3èmes reste ouverte pour une dernière année scolaire. Aucun élève de 6ème ni de 5ème ne sera inscrit au collège.

Dans le cadre des questions diverses, la FSU a rappelé son attachement à la mise en place d'une **réflexion sur l'ouverture d'une SEGPA sur l'arc Ouest du département**, les temps de transports vers Issoire ou Aubière n'étant pas compatibles avec l'âge de nos élèves.

L'IA s'est penchée sur la question dans le cadre du TER, mais refuse cette ouverture craignant l'effet d'un appel d'air qui viderait certaines classes notamment de 6ème dans les petits collèges du Sancy. L'administration préfère prendre le temps de proposer aux 5èmes la SEGPA pour ne pas brusquer les familles. La FSU souligne l'importance de donner à tous les mêmes chances et surtout de ne pas mettre de côté un nombre important d'élèves jusqu'en 3ème qui souvent décrochent et même au-delà avec la question de l'orientation. L'Administration préfère se positionner en renforçant les RASED sur le territoire du Sancy, rappelons ici que les RASED peinent à être pourvus sur le département. La FSU et d'autres OS ont souligné la nécessité d'une création de SEGPA sans attendre les dossiers.

Dans le 1^{er} degré, le recrutement de contractuels a été évoqué: sur 75 demandes, 41 personnes seront recrutées et formées jusqu'au 12 septembre. Les contractuels qui dépassent les 6 années seront CDIsées et l'IA confirme que les contractuels du 1^{er} degré qui n'exercent pas dans leur école de rattachement peuvent prétendre à des frais de déplacement.

33 demandes de temps partiels donneront lieu à 10,5 ETP qui ne seront malheureusement pas compensées.

Deux avis intersyndicaux ont été soumis au vote/POUR à l'unanimité :

- le remplacement des enseignants en formation constellation alors que les décharges de directions de moins de 4 classes ne sont toujours pas assurées dans notre département.
- la création de postes de remplacement pour les journées de formations en REP+

Prochain CTSD : le 6 septembre 2022